



***INSTITUT DU TRAVAIL SOCIAL
Pierre BOURDIEU***

**RÈGLEMENT
pour l'accès à la formation
préparatoire au certificat de branche
moniteur d'atelier
(CBMA)**

8, cours Léon Bérard
BP 7528
64075 - PAU

INSTITUT DU TRAVAIL SOCIAL Pierre BOURDIEU

L'INSTITUT DU TRAVAIL SOCIAL Pierre BOURDIEU prépare aux :

- diplôme d'état d'éducateur spécialisé (voie directe et en situation d'emploi) (DEES)
- diplôme d'état de moniteur éducateur (voie directe et en situation d'emploi) (DEME)
- diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé (DEETS)
- certificat de branche moniteur d'atelier (en situation d'emploi) (CBMA)
- diplôme d'état d'assistant de service social (DEASS)
- brevet de technicien supérieur en économie sociale et familiale (BTSESF)
- diplôme d'état de conseiller(e) en économie sociale et familiale (DECESF)
- diplôme d'état de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF)
- diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social (DEAES)
- diplôme d'état d'ingénierie sociale (DEIS)
- certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)

L'accès aux formations dispensées par l'I.T.S. Pierre BOURDIEU est soumis à certaines conditions d'âge, de diplôme, et éventuellement, de pratique professionnelle ; les candidats peuvent dans certains cas - selon les diplômes requis - s'inscrire à une ou plusieurs des formations précitées.

Des épreuves d'admission sont organisées chaque année pour sélectionner les candidats admis à suivre ces formations.

Les candidats étrangers vivant hors Métropole peuvent, après réussite au concours d'entrée, suivre ces formations sous réserve de pouvoir justifier légalement d'un titre de séjour en France.

RÈGLEMENT des ÉPREUVES DE POSITIONNEMENT pour l'accès à la formation préparatoire au certificat de branche moniteur d'atelier (CBMA)

1 - LES CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES D'ACCÈS À LA FORMATION

L'accès à la formation préparant au CBMA est ouvert aux :

✓ **Salariés**

- Être en poste de moniteur d'atelier en ESAT ou Entreprise Adaptée

✓ **Demandeurs d'emploi et personnes en reconversion professionnelle**

- Attester de la réalisation d'une période de mise en situation professionnelle (PMSMP) d'au moins 15 jours auprès d'un moniteur d'atelier (évaluation à fournir) ou produire les éléments de preuve d'une expérience antérieure de 70 heures à minima
- présenter un document sur lequel figurent appréciation et commentaires établi par la structure d'accueil
- présenter un document relatant les expériences antérieures dans le champ d'activité et l'analyse qui en aura été faite
- se soumettre à un entretien de motivation (connaissance minimale du métier, qualité et cohérence du projet professionnel)

Diplômes en référence aux CC51 et 66.

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

La préinscription doit se faire sur notre site Internet : www.its-pau.fr.

Vous devez créer un compte puis vous inscrire au concours de votre choix.

Les pièces à fournir peuvent être numérisées ou faire l'objet d'un envoi postal complémentaire dans les délais définis (cf. calendrier en annexe)

Composition du dossier d'inscription :

- Impression de la fiche d'inscription (récapitulatif de votre saisie)
- 1 photo d'identité (collé sur la fiche d'inscription)
- la fiche de renseignements complémentaires (à télécharger)
- 1 photocopie de la carte d'identité
- un CV actualisé

✓ **Pour les salariés en poste**

- une attestation prise en charge financière
- une attestation de travail attestant du poste occupé et précisant les missions remplies
- copie du contrat de travail
- le cas échéant les coordonnées du référent professionnel interne (nom, prénom, mail, téléphone) ainsi que sa fonction

✓ **Pour les demandeurs d'emploi et personnes en reconversion professionnelle**

- un justificatif de situation
- une attestation de prise en charge financière
- un justificatif de réalisation d'une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) de 2 semaines minimum ainsi que le compte rendu de cette évaluation.
Ou une attestation d'emploi de minimum 15 jours sur un poste correspondant
- Attestation du lieu de stage confirmant l'accueil de stage obligatoire de 980 h en ESAT ou Entreprise Adaptée (Du 02 /01 /2017 au 03/11/2017)

Si vous rencontrez des problèmes ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 05 59 84 93 93 ou à contact@its-pau.fr

3 - LES ÉPREUVES DE POSITIONNEMENT

1- ÉPREUVE ÉCRITE

- Questionnaire informatique et communication professionnelle (durée 30 mn)
- Épreuve rédactionnelle (durée 1h30 mn)

2- ÉPREUVES ORALES

- Entretien de motivation (durée 30 mn)

3- LA COMMISSION

La Commission arrête la liste des candidats. Elle se réunit sous l'égide d'UNIFAF.

4- LES MODALITÉS DES ÉPREUVES DE POSITIONNEMENT

Pour les **salariés de la Branche**, il s'agit de **positionnement et non de sélection**.

- Les moniteurs candidats à la formation devront participer aux épreuves de positionnement avant le démarrage de la formation afin de s'assurer que les pré-requis en matière d'écrit et de bureautique sont acquis.
- En cas de difficulté identifiée par les formateurs, le moniteur se verra proposer de participer à des formations portant sur le socle de compétences de base avant la formation, il pourra alors suivre la prochaine session.

Pour les **demandeurs d'emploi, et les personnes en reconversion professionnelle**, l'entrée en formation est conditionnée à la réussite aux tests de vérification des pré-requis, un entretien de motivation et l'avis d'un établissement ayant accueilli le candidat dans le cadre d'une période de mise en situation professionnelle.

5- COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Une fois arrêtée par la commission d'UNIFAF, la liste sera publiée par l'ITS.

Directeur Général

ANNEXE

1 - CALENDRIER DU PROCESSUS (pour une entrée en formation le 5 décembre 2016)

RETRAIT et DÉPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

- Retrait des dossiers du 13 juillet 2016 au ~~16 septembre 2016~~ 14 octobre 2016 minuit
- Date limite du dépôt des dossiers : ~~16 septembre~~ 14 octobre minuit (cachet de la poste faisant foi)

Après saisie des dossiers d'inscription des candidats, les convocations leur sont adressées au plus tard deux semaines avant la passation des épreuves.

DATES DES ÉPREUVES DE POSITIONNEMENT :

Épreuves écrites et orales : Mercredi 26, jeudi 27 et vendredi 28 octobre 2016

2 - LA COMMISSION

La Commission arrête la liste des candidats. Elle se réunit sous l'égide d'UNIFAF.

3 – NOMBRE DE PLACES

* Nombre de places: **16 par groupe**

5- COÛT

Coût de la formation : **6 474 €**

Toute demande de devis doit être adressée au secrétariat pédagogique dédié à l'adresse suivante : contact@its-pau.fr